

ADMINISTRATION
48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Comfart, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

Rhône et Départements Limitrophes

3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

Le discours de Carpentras

Après le ministre de la guerre, le ministre de l'intérieur.

Hier, à Carpentras, M. Constans posait la première pierre du nouvel Hôtel de Ville. Il a prononcé, à cette occasion, un discours où, après les compliments locaux, il a, lui aussi, constaté la « situation nouvelle » de la France.

— « Je réponds au sentiment qui est dans vos cœurs à tous en constatant avec vous, comme l'Europe elle-même, la solennelle constatation, le complet relèvement de notre pays, je pourrais dire sa rentrée dans le monde. »

Comme M. de Freycinet encore, M. Constans a déclaré qu'ayant regagné toute sa force la France n'en continuerait pas moins à vouloir la paix.

— « Après tant de malheurs si noblement supportés, après tant d'efforts si vaillamment poursuivis, après toute une longue période de labeurs, de sacrifices unanimement consentis, de politique loyale et sage, uniquement orientée vers la paix, la paix telle que peut la comprendre une grande nation qui, sans jactance comme sans faiblesse, garde au milieu de tous les événements le sentiment de sa force et le souci de sa grandeur... »

Interrompu par les applaudissements pendant quelques minutes, le ministre a repris : — « Cette politique, qui a été dans le passé celle du gouvernement de la République, sera aussi la sienne dans l'avenir : ce n'est pas au moment où le succès la couronne d'une si éclatante façon que personne voudrait y renoncer. »

La paix, oui ; et la paix « sans jactance », mais aussi sans faiblesse ». M. de Freycinet avait dit la même chose en d'autres termes. La France est en état d'inspirer aux uns la « confiance », aux autres le « respect ».

Si légitime que soit la satisfaction de voir la situation nouvelle de la France constatée à l'extérieur, il y a eu parfois quelques excès dans la façon dont quelques-uns de nous l'ont exprimée. Le ministre de l'intérieur jette une goutte d'eau froide sur cette ébullition :

— « Du dehors viennent à la France les plus hautes amitiés, les sympathies les plus cordiales, de ces amitiés et de ces sympathies, dont je puis dire que tout commentaire affaiblirait la signification et dont je tiens à dire aussi que toute exagération diminuerait la portée. »

Oui, nous diminuerions la portée des sympathies et des amitiés qui nous viennent du dehors par des démonstrations sans mesure. Ne perdons pas la tête pour les politesses qu'on nous fait. Ne nous conduisons pas en petites gens qui n'en reviennent pas d'être reçus dans un salon et d'être traités sur le pied d'égalité. Puisque c'est à la noble manière dont nous avons supporté nos désastres, à la vaillance de nos efforts, à la longue période de sacrifices unanimement consentis, à la loyauté de notre politique, que nous devons les témoignages de confiance et de respect dont on nous honore, acceptons-les

sans enivrement, dignement, comme ceux qui les ont bien gagnés. Il y aurait infatuation à n'en pas être reconnaissants ; il y aurait humilité à en être éblouis.

NOS DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 15 septembre.

M. DE FREYCINET

Le ministre de la guerre a repris ce matin la direction des affaires de son département. M. de Freycinet repartira demain directement pour Châlons-sur-Marne. Il assistera après-demain avec le président de la République à la revue générale qui doit clore, dans les plaines de Vitry, les grandes manœuvres militaires de l'est. Le président du conseil rentrera le jour même à Paris.

LES ANGLAIS DANS L'ARCHIPEL

Le ministre des affaires étrangères a reçu de notre consul général, à Smyrne, un télégramme qui annonce qu'une division anglaise a quitté Mételin ; il ajoute qu'il s'agit simplement de manœuvres.

RETOUR DE M. DE MONTEBELLO

Notre nouvel ambassadeur à Pétersbourg, et la comtesse de Montebello, ont quitté, hier soir, Constantinople, pour se rendre à Paris.

Le sultan avait envoyé à la gare le grand maréchal du palais et Munir-Bey, pour exprimer ses meilleurs vœux à l'ambassadeur et à l'ambassadrice, et pour remettre à chacun d'eux un précieux souvenir.

La grande partie du corps diplomatique et de la colonie française se sont rendus au départ du train pour leur faire leurs adieux, témoignant ainsi de la vive sympathie dont le comte et la comtesse de Montebello étaient l'objet.

LA STATUE DE GARIBOLDI

Des républicains italiens résidant à Marseille ont tenu une réunion privée à la suite de laquelle ils ont décidé, en présence de la présidence de la date de l'inauguration du monument de Garibaldi, de s'abstenir d'assister à la cérémonie et d'adresser un manifeste à la démocratie française pour expliquer les motifs de cette abstention.

LE GÉNÉRAL DE MIRIBEL

A la revue de Vitry, le président de la République remettra au général de Miribel les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur.

LE COSAQUE ATCHINOFF

On annonce de Saint-Petersbourg que le cosaque Atchinoff, qui se trouvait sous le coup d'un mandat d'arrêt, a été arrêté à Rost et transporté à Kief.

LE PRINCE DE ROUMANIE

Le prince royal de Roumanie, gardant le plus strict incognito, est arrivé de Londres à Paris.

Son Altesse royale est âgée de vingt-six ans. Fils cadet du prince Léopold de Hohenzollern-Sigmaringen et de l'infante dona Antonia de Portugal, il a accepté la succession au trône roumain par suite de la renonciation de son frère aîné le prince Guillaume, qui a épousé, il y a deux ans, la princesse Marie-Thérèse de Bourbon, fille de LL. AA. RR. le duc de Combe de Trasi et la comtesse, sœur de l'impératrice d'Autriche. Le roi Charles I^{er} l'a nommé son successeur par un décret du 18 mars 1889.

GUERRE ET MARINE

Les fortifications de Belfort. — La direction du génie militaire de Belfort a décidé, après avis conforme du comité supérieur de la défense et autorisation du ministre de la guerre, la construction de nouveaux travaux de défense aux environs de la place de Belfort.

Ces travaux, dits ouvrages d'infanterie, seront au nombre de six et devront être construits sur la rive droite de la Savoureuse.

Il est probable que ces ouvrages ont pour but de soutenir et de renforcer le fort du Salbert, dont l'importance est, au point de vue de l'ensemble stratégique de la trouée de Belfort, de premier ordre.

Le génie militaire est actuellement en pourparlers avec la ville pour l'acquisition des terrains.

Pour ce qui est des autres travaux actuellement en cours, ils touchent à leur fin. L'ensemble du réseau fortifié stratégique est presque complet, sauf en ce qui concerne la section de ligne de la place au fort du Salbert et quelques autres tronçons.

— La limite d'âge des généraux. — On a annoncé que, comme conséquence des grandes manœuvres, le ministre de la guerre demanderait au Parlement de proroger la limite d'âge des généraux Saussier, de Gallifet, Jamont, de Miribel et de Kerhué.

Le général Saussier a encore sept années d'activité à accomplir ; le général de Gallifet a soixante et un an et demi. Les généraux de Miribel et Jamont en ont juste soixante ; c'est seulement l'an prochain que le général de Kerhué atteindra cet âge.

M. de Freycinet ne présentera aux Chambres aucun projet modifiant la limite d'âge des généraux.

Une mesure de ce genre serait contraire aux intérêts de l'armée et ne serait pas justifiée par le besoin de conserver des hommes de guerre que la retraite atteindra seulement dans plusieurs années.

Il ne faut pas oublier, du reste, qu'en reculant la limite d'âge pour les anciens commandants de corps d'armée, on se mettrait dans l'impossibilité de donner des chefs aux grandes formations de réserve qui, peu de jours après la mobilisation doubleront l'armée active.

— La tenue des cuirassiers. — Le ministre de la guerre vient de décider la « suppression de la veste » dans la tenue des cuirassiers.

La tunique ample dont ils font usage sera désormais portée par eux dans toutes les circonstances où jusqu'ici ils l'avaient usage de la veste.

Bien entendu, la mesure ne sera appliquée que peu à peu, au fur et à mesure de l'épuisement des approvisionnements actuels de vestes, de façon à ce qu'il n'en résulte aucune dépense supplémentaire pour l'Etat. Mais, dès maintenant, la confection des vestes pour cuirassiers va être interrompue.

CROIX ET GRADES

Paris, 15 septembre.

A la suite de la promotion du 14 juillet, M. Gély-Legrand, sénateur du Nord, adresse une question à M. de Freycinet au sujet de la décoration de la Légion d'honneur accordée, au titre de l'armée territoriale, à un officier d'administration des hôpitaux militaires, retraité d'office depuis quelques mois.

Le nouveau chevalier n'avait naturellement pu rendre aucun service dans l'armée territoriale. En revanche, il avait encouru trois condamnations correctionnelles, qui tout le monde à Lille connaissait, sauf, paraît-il, l'état-major du premier corps d'armée.

La question développée à la tribune du Sénat a abouti à une enquête ministérielle.

Décoré régulièrement, l'officier d'administration relève du conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur, qui a seul pouvoir d'examiner si le droit de porter la croix peut être maintenu après trois condamnations correctionnelles.

Du fait de ces condamnations, l'intéressé devait, par exemple, perdre son grade dans l'armée territoriale. C'est ce qui vient d'être fait par décret rendu sur l'avis d'un conseil d'enquête, réuni à Lille, sous la présidence de M. le général Bongard. A l'unanimité, l'officier d'administration fut reconnu incapable d'occuper avec autorité les fonctions militaires dont il était investi pour la mobilisation.

Dans sa réunion d'octobre, le conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur statuera définitivement sur le droit à la décoration de l'officier rayé des cadres. Il est remis simple soldat pendant les cinq années de services complémentaires dues par tous les retraités militaires.

Cette affaire a beaucoup préoccupé les officiers de l'armée territoriale. Elle a amené M. de Freycinet à reconnaître que les 50 croix votées par le Parlement pour récompenser des services rendus effectivement

dans la réserve et dans l'armée territoriale ne sauraient être détournées de leur affectation, en faveur d'officiers de l'armée active, retirés du service sans récompenses honorifiques. Le ministre de la guerre a donné des instructions pour que, désormais, les généraux et inspecteurs départagent exactement les croix revenant à l'armée territoriale, les cadres de l'armée active disposant de récompenses en nombre suffisant.

Une circulaire ministérielle récente rappelle aux commandants de corps d'armée qu'ils doivent requérir des procureurs de la République un relevé trimestriel des condamnations civiles encourues par des militaires de la réserve ou de l'armée territoriale. Si cette formalité est remplie régulièrement, des incidents analogues à celui dont le Sénat a été saisi dans la dernière session ne se produiront plus. Le pouvoir disciplinaire, dont nous venons de faire connaître la décision, serait affaibli s'il n'intervenait que sous la pression de l'opinion publique. Elle se montre soucieuse, avec raison, de voir dignement portés les grades de l'armée territoriale.

LE MONUMENT DE GARIBOLDI

Nice, 15 septembre.

L'inauguration du monument de Garibaldi est définitivement fixée au 4 octobre. Le maire l'a annoncé ce matin au comité garibaldien.

Les invitations vont être lancées. Voici le programme de la fête :

Réception des délégations ; inauguration du monument ; défilé des troupes, banquet offert par la municipalité dans le palais de la Jetée-Promenade ; banquet populaire dans le Casino ; retraite aux flambeaux ; illuminations et feu d'artifice.

Le préfet est parti hier pour Paris, afin de s'entretenir avec le ministre des mesures à prendre.

M. Rouvier avait fait savoir à la municipalité de Nice qu'il serait personnellement impossible de se trouver dans cette ville à la date du 20 ou du 27 septembre ; il acceptait, par contre, toutes les dates d'octobre.

La municipalité a proposé celle du 4, qui a été agréée.

La ville de Nice adressera au gouvernement du roi Humbert, une invitation officielle à se faire représenter aux fêtes de Garibaldi.

Une invitation sera transmise à Rome par les soins du ministre des affaires étrangères, au nom du cabinet, et déposée par M. Billot, ambassadeur de France, entre les mains de M. di Rudini.

L'INCIDENT DE SIGRI

L'impression en Russie

Saint-Petersbourg, 15 septembre.

L'émotion a été assez vive, hier, dans nos cercles politiques en apprenant, par les dépêches de l'agent consulaire à Mételin et de l'ambassade de Constantinople, que les Anglais avaient débarqué des troupes dans l'île de Sigri.

Etait donnée les habitudes anglaises, ce coup de main a paru vraisemblable et donnait fort à réfléchir. On se préparait à apprendre que la Porte avait subi une forte pression et que le sultan avait été obligé d'accepter, moyennant d'autres compensations, la prise de possession de ce coin de terre par les Anglais.

C'était la réponse de ces derniers au dernier succès diplomatique de la Russie en ce qui concerne les Dardanelles.

Les nouvelles qui nous sont parvenues depuis expliquent l'événement mais elles n'ont causé ici qu'une demi-satisfaction. On sait maintenant que les Anglais ne se sont pas emparés de l'île, mais il reste le fait important, signalé dans les premières dépêches, que des navires anglais ont pu, sur un territoire ottoman, opérer un débarquement, et cet incident, qu'on aurait sans doute bien voulu cacher, jette un singulier jour sur les occupations de la flotte anglaise dans la Méditerranée, et, ici, comme dans d'autres pays intéressés, il sera apprécié à sa juste valeur et servira de précieux avertissement.

A Constantinople

Constantinople, 15 septembre.

Hier, après-midi, quelques ambassades, notamment l'ambassade de Russie, l'ambas-

sade de France et l'ambassade d'Italie recevaient des dépêches de Mételin annonçant qu'une division de cuirassiers anglais avait occupé le matin l'île de Sigri, y débarquant des troupes et des canons, et avait entouré l'île de torpilles.

La Porte et le Palais recevaient simultanément la même nouvelle.

Le ministre des affaires étrangères télégraphia aussitôt à sir W. A. White, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, pour lui demander des éclaircissements.

Sir W. A. White chargea M. Sandisson, premier drogman, de dire à Saïd-Pacha qu'il ignorait le fait signalé, que peut-être ces cuirassiers faisaient leurs exercices périodiques de tir au canon, qu'il était possible que pour cette fois, l'amiral anglais eût donné plus d'extension à ces exercices, et qu'il opérât un débarquement dans un îlot désert pour faire prendre l'air à ses soldats ; enfin, que les prétendues torpilles immergées étaient certainement de fausses torpilles dont on se sert pour les exercices.

Sir W. White tint le même langage à ses collègues.

Suivant les derniers avis, les cuirassiers, après avoir tout rembarqué, sont partis pour Maramara.

Dans les cercles ottomans on croit que ces manœuvres anormales seraient une sorte d'avertissement comminatoire destiné à impressionner l'esprit du sultan et à lui montrer avec quelle facilité l'Angleterre pourrait, le cas échéant, passer de la fiction à la réalité.

On fait remarquer que la flotte anglaise, qui évolue actuellement dans le Levant, est double de la flotte qui évolue habituellement et que, l'année passée, l'escadre anglaise a opéré des sondages sur les côtes de Mételin.

A Paris

Paris, 15 septembre.

Comme vous l'avez vu par la communication que notre consul à Smyrne a adressée au ministre des affaires étrangères, il est parfaitement exact qu'une division anglaise a débarqué des troupes et des canons. L'information publiée hier à ce sujet par l'Agence Havas est également confirmée par tous les autres consuls résidant à Smyrne.

En présence de l'inquiétude qu'il a excitée, de la réprobation unanime qu'il a soulevée, les journaux anglais s'empressent aujourd'hui, les uns de nier le fait purement et simplement, les autres de déclarer que si effectivement quelques marins anglais sont descendus à terre à Sigri, ce n'a pu être qu'avec l'autorisation des autorités turques et seulement dans le but de se livrer à leurs exercices.

Quelque étrange que puisse paraître cette dernière explication, on l'acceptera jusqu'à plus ample informé, mais l'inquiétude persistera tant que lord Salisbury n'aura pas déclaré nettement occuper Sigri.

L'ITALIE A MASSOUAH

Milan, 15 septembre.

On télégraphie de Rome que l'on prévoit un nouveau conflit entre l'Italie d'un côté et le Vatican et la France de l'autre, au sujet des possessions africaines de l'Italie.

Les catholiques de Massouah sont soumis à une mission française qui officie dans les églises italiennes, et qui aurait même la prétention, ajoute la dépêche, de fournir des ambulances aux troupes italiennes.

Le gouvernement de Rome a tenté tous les moyens pour réussir à substituer à la mission française des religieux et des prêtres italiens ; mais l'hostilité du Vatican l'en ayant empêché, ce gouvernement, convaincu que la présence de la mission française est un danger permanent pour la colonie de Massouah et ne peut que servir à lui susciter des embarras en Abyssinie, a résolu d'arriver, par n'importe quel moyen, à son but.

Les ministres auraient désiré l'expulsion pure et simple des Français, mais la tactique qui a prévalu est celle-ci : un décret royal étendrait à la colonie érythréenne les lois actuellement en vigueur en Italie, en vertu desquelles les religieux étrangers ne pourraient plus y avoir charge d'âmes, et le Vatican ne pourrait plus envoyer que des religieux italiens.

AU CONGO

Rapport à M. de Brazza. — Une exploration dans la Sangha. — Fondation d'un poste. — La mission Fournieu. — Conclusions générales.

M. de Brazza vient de recevoir de M. Cholet, le hardi explorateur qui vient de parcourir toute la Sangha, un curieux rapport sur ce merveilleux voyage.

Parti de Brazzaville, le 11 janvier dernier, avec les canonnières Djoug, Oubanghi et la chaloupe à vapeur Ballay, emmenant tout le personnel et le matériel de la mission Fournieu, M. Cholet est arrivé le septième jour à l'embouchure de la Sangha.

Voici en quels termes il raconte lui-même son voyage :

Montée de la Sangha

— Je m'arrêtai à Bonga, tant pour me ravitailler que pour m'assurer le concours des chefs aforans, qui se sont constitués une sorte de monopole du commerce de l'ivoire dans la Sangha.

Le 23 janvier, nous remontons la Sangha avec succès, et le 3 février, nous atteignons le confluent de la rivière Ngoko, reconnue l'année dernière par M. Cholet.

C'est sur une île de la Sangha, en face de ce confluent qu'est établi le village de Muiganga. Ce chef est de beaucoup le plus important de toute la région que nous venions de parcourir. Il est très riche et, par conséquent, très puissant et très redouté. C'est pourquoi j'ai cru utile de voir ce chef et de m'assurer son concours pour faciliter le passage de la mission Fournieu :

Un nouveau poste

J'ai donc occupé ce point et fondé un poste. Ce poste se trouve situé sur la terre ferme, sur le chemin des plantations, rive gauche, en face le village de Muiganga, par 139° latitude Nord et 43° 14'30" Est de Paris.

M. Fournieu, en attendant l'arrivée du complément de sa mission, personnel et matériel, ayant décidé de prendre la Ngoko comme point de départ, s'occupa de reconnaître les environs, de prendre les mesures nécessaires pour assurer le rapide succès de sa mise en route.

Pendant ce temps, je palabrais chaque jour avec Muiganga et j'obtiens qu'il convoque, dans son village, tous les chefs relevant de son autorité.

C'est dans cette réunion que j'ai fait l'échange du sang avec Muiganga qui, en présence de ses vassaux, a reconnu notre droit d'occupation et a déclaré se soumettre à notre autorité en acceptant les conditions suivantes :

Abolition des sacrifices humains, liberté entière de la navigation pour toutes les pirogues indigènes, engagement d'avoir recours à notre arbitrage pour tous les difficultés ou contestations entre les peuplades avant de faire aucune hostilité.

La mission Fournieu

M. Fournieu, ayant reçu par les vapeurs Ville-de-Paris et Holland le reste de son personnel et de ses charges, se mit en route le 7 mars dans les meilleures conditions désirables, en partant de la rive gauche du confluent de la Ngoko.

Le lendemain, 8 mars, je me transportais à bord de la canonnière Djoug pour remonter la Ngoko, afin d'appuyer aussi bien que possible la mission Fournieu.

Le bruit des palabres avec Muiganga m'avait précédé et je fus partout bien accueilli. Les vapeurs Ville-de-Paris et la maison Daumas et C^{ie}, et Holland, de la compagnie hollandaise, nous suivaient à peu de distance.

Les Okotas ou Bakotas du haut Ogooué sont en relations commerciales suivies avec les indigènes de la Ngoko, chez lesquels j'ai retrouvé et revendu toutes nos marchandises ayant cours dans les environs de Franceville.

Les plus minutieuses investigations ne m'ont fait découvrir la trace d'aucune marchandise étrangère qui ne soit connue et dont la provenance fut autre que la voie de l'Ogooué.

Les Okotas remontent l'Yvindo ou un de ses affluents de gauche, et viennent ensuite par terre dans la Ngoko.

Occupation de la Ngoko

— Cette région n'ayant paru riche, j'ai cru utile d'y faire immédiatement acte d'occupation.

Le géant des factoreries hollandaises a saisi toute l'importance commerciale qu'il y

Fenilleton de l'ECHO DE LYON du 16 Septembre (18)

ABANDONNÉE !

PAR
Charles MÉROUVEL
M^{lle} DE ROYE-TRÉVILLE

Beaucoup d'officiers, beaucoup de jolies femmes, et au premier rang deux anciennes amies de pension de Germaine, au Sacré-Cœur, la comtesse de Fresneuse, née de Chevalign, très riche, très blonde, très bonne et très gracieuse.

L'autre, la belle Laurence — elle avait porté ce nom dès le convent — était une grande fille souple et brune, serpentine, aux yeux noirs très vifs, au teint mat, au nez fin, à la bouche un peu grande mais moulée de dents admirables, que son père, le comte de Gournay, un joueur forcené qui joignait à la passion du jeu d'autres passions aussi dévorantes, avait laissée à l'âge de quinze ans à peu près sans fortune, mais douée d'un esprit d'intrigue suffisant pour en gagner une.

Elle n'y serait sans doute pas parvenue si elle n'eût été puissamment aidée par l'obligeante assistance du général de Tréville et de sa nièce.

La belle Laurence s'était attachée à Germaine comme un chaland lourd et difficile à manœuvrer s'attache à un remorqueur.

Très caustique envers ses camarades de pension, ne négligeant aucune occasion de les piquer, comme un moustique malfaisant, elle témoignait à Germaine une amitié sans bornes à laquelle la bonne nature de l'héritière se laissait prendre.

Les deux amies se quittaient à peine.

A Paris comme à Roye ou aux Essarts, la belle Laurence voyait Robert de Beaulieu et ne tarda pas à jeter son dévolu sur le lieutenant de dragons.

Très séduisant, très spirituelle, elle eût réussi peut-être à l'attirer dans ses filets et on peut dire qu'elle tenta tout pour y parvenir, en ne reculant devant aucune témérité, mais le vicomte n'avait pas le cœur libre. La place était occupée, Mademoiselle de Roye y régnait en souveraine.

Le vicomte eut la délicatesse de taire des légèretés dont il n'avait tenu qu'à lui de recueillir les profits. Seulement, les imprudences de la belle Laurence eurent aux Essarts, dans une scène des plus pathétiques dont un coin de forêt fut le théâtre, un témoin qui sut en tirer un merveilleux parti.

Laurence aimait le vicomte de Beaulieu, ou du moins le désirait autant à cause de sa tournure que de sa fortune.

Jacques de Brandes entretenait les mêmes sentiments pour mademoiselle de Roye.

Ces deux dédaignés s'entendirent. Le mariage de la jeune fille avec un des amis du général, le marquis de Bresse, célibataire endurci que M. de Tréville sut convaincre, à force d'éloges

de sa protégée, ne diminua pas ses rancunes secrètes.

Il est vrai que le marquis joignait à son titre et à sa fortune ses quarante-sept hivers ; mais que de filles eussent été ravies d'une pareille aubaine !

La marquise dissimula avec une adresse extrême ses ressentiments, tout en se promettant de prendre sa revanche, dut-elle y mettre le temps, et dans ce but elle s'assura le concours de son associé.

Grâce à Jacques de Brandes, elle put soupçonner sans en connaître les détails une partie de l'aventure de son amie.

Grâce à la belle Laurence, Jacques n'ignorait rien de ce qui se passait à l'hôtel de Roye.

Ce fut auprès d'elle qu'il chercha un refuge quelques minutes après son entrée au salon.

Il était vraiment presque égaré lorsque Laurence et la comtesse de Fresneuse l'entourèrent en se disputant sa possession.

Vous ici ! dit la marquise. En vérité, c'est un miracle de vous y voir !

Leur répondit avec une parfaite liberté d'esprit en s'excusant sur sa pauvreté.

La belle Laurence railla sa sauvagerie et lorsqu'elle fut débarrassée de la présence de son amie qu'on lui enleva pour une sorte à quatre mains, elle prit le

aurait pour lui à s'établir en ce point, très riche en ivoire et, sur sa demande, je lui ai accordé une concession de terrain pour l'établissement d'une factorerie qui est actuellement en construction.

Il est convenu que cette factorerie battra pavillon français planté en terre et occupera les deux rives de la N'Goko, au-dessus du confluent de la Boumba.

Les pièces relatives à cette concession de terrain vous sont transmises séparément.

En redescendant la N'Goko, j'apprenais par les indigènes que M. Fournelle avait une route sensiblement parallèle à cette rivière.

De retour le 24 mars au poste de la Sangha, dont j'avais confié la direction à M. Decressac-Villagrard, je constatai quelques jours après une crue de 50 centimètres dans les eaux de la Sangha, et je m'empressai d'en profiter pour remonter cette rivière aussi haut que possible.

Exploration de la haute Sangha

Je partis donc le 3 avril avec la chaloupe à vapeur *Bailly*, emmenant M. Hussein comme capitaine, avec huit hommes d'équipage.

Le jour même de notre départ, nous arrivons au point extrême que M. Cholet n'avait pu dépasser par suite de l'état des eaux. Les indigènes et mes hommes d'équipage (qui étaient les mêmes que ceux de M. Cholet) m'ont affirmé d'une façon précise que c'était bien l'endroit que M. Cholet avait donné l'ordre de retourner, les eaux très basses ne lui permettant pas de franchir une série de bancs de sable.

Mieux favorisé par les circonstances, j'ai pu passer franchement, et deux jours après, j'apprenais, par des pirogues d'indigènes descendant, que la mission Fournelle, par suite de difficultés matérielles de route (marigots et marais), avait dû traverser la Sangha et passer sur la rive gauche.

Je fis donc toute diligence, et le 9 avril, je rejoignais la mission Fournelle au village de N'Dongo, sur une île de la Sangha, par 3° de latitude Nord et de 13° 10' Est de Paris.

La Navigation

La navigation sur la Sangha est très pénible.

A deux reprises différentes, avec 5 kil. de pression, le *Bailly* ne pouvait remonter le courant et fut ramené au pied du rapide, où la sonde à 30 mètres n'accusa pas de fond. Il a fallu pour pouvoir passer augmenter la pression jusqu'à l'extrême limite.

Nous avons mis quarante-cinq minutes pour franchir ce rapide, qui a 300 mètres de long environ. Toutefois, je crois qu'aux hautes eaux on éprouverait moins de difficultés parce que l'on pourrait passer le long des rives.

Les indigènes passent en tous temps en pirogue, en serrant de très près la rive gauche et en se déhantant sur les brèches.

Je ne parlerai pas de l'embouchure de la Sangha ni de son cours jusqu'au confluent de la N'Goko. M. l'administrateur Cholet, à la suite de son voyage l'année dernière, ayant fourni les renseignements les plus précis.

Les mains chausseuses

Presque tous les chefs ont une ou plusieurs familles de mains, appelées *Babingas*, qui chassent l'épaulant pour leur compte. J'ai vu ces *Babingas*, ils n'habitent pas les villages, ils campent dans la brousse.

D'une taille au-dessous de la moyenne, ils sont trapus et fortement musclés. Très habiles à la chasse, leurs armes se composent de sagaies en forme de harpon, dont la longueur du fer varie de vingt à quarante centimètres.

Ils portent les cheveux et la barbe incultes sans épiler. Lorsqu'ils ont à se plaindre d'un chef, ils le poursuivent jusqu'à ce qu'ils l'aient tué, ils disparaissent sans rien dire, et vont recommencer dans une autre région leur vie de chasseurs nomades. Aussi, comme ils sont une source de richesses pour les villages, ils sont toujours très bien traités.

Considérations générales

Dans toute la Sangha, les indigènes ont un très grand respect pour les pactes d'amitié conclus par l'échange du sang.

J'ai donc fait l'échange du sang avec tous les chefs de la région; j'ai déclaré libre la navigation de toute la rivière et en assurant que nous ne permettrions pas qu'on y portât entrave.

N'ai pas eu, dans tout le cours de mon voyage, à faire un seul acte de violence : la patience, la persuasion, la mise en jeu des intérêts commerciaux, m'ont suffi pour passer librement partout.

Comme conséquence de cette ligne de conduite toute pacifique, la confiance des indigènes nous est acquise.

C'est ainsi que trois Loangos, un Pahouin, qui avaient été laissés malades dans trois villages différents de l'intérieur par M. Fournelle, m'ont été ramenés par les chefs lorsqu'ils ont été en état de marcher. Ces hommes sont rapatriés à Brazzaville par le *Djoudé*.

Un autre Pahouin de la mission s'était enfui, emportant une caisse de porcelaines qu'il était allé offrir au chef de Djoungoubo, à condition que celui-ci l'accueillerait dans son village et lui donnerait une femme. Le déserteur avait ouvert la caisse et était son contenu, qui représentait une valeur considérable pour les indigènes.

Le chef fit amarrer le voleur, reconduire la caisse, sans prendre une perle, et fournit spontanément quatre hommes pour porter le chargement et ramener le déserteur que je renvoie à votre disposition.

Résumé

En somme, on peut conclure que la Sangha, grâce à M. Cholet, est maintenant pour nous autres Français, une importante voie de pénétration directe avec le Soudan.

Le pays est riche en ivoire, et les bateaux de commerce peuvent librement aller partout où j'ai passé sans avoir à redouter aucune hostilité de la part des indigènes.

Accueillis par eux de la manière la plus favorable, nous pouvons considérer que cette magnifique région nous appartient et nous est définitivement ouverte.

LES FÊTES DE CARPENTRAS

Carpentras, 15 septembre.

Aujourd'hui, à midi, a eu lieu la mairie un déjeuner offert par M. Alfred Michel, maire et député de Vaucluse, à la commission des fêtes du Centenaire, aux préfets de Vaucluse et du Lot, à M. Verneuil, aux Félises et à la presse régionale et parisienne.

Parmi les discours prononcés, plusieurs ont, au point de vue politique, une grande importance : signalement ceux prononcés par M. Paul Ravoux, ancien maire conservateur, et Louis Barillon, ancien député conservateur, invalidé, qui déclarent fermement ne pas regretter d'avoir participé et collaboré au succès des fêtes du Centenaire car ils sont dispersés, après la mort des principes monarchiques, avec le comte de Chambord, et dans l'intérêt suprême de la France à crier « Vive la République ! »

M. Pourquery de Boisserin, député d'Avi-

gnon, accepte cette déclaration de la minorité conservatrice et considère qu'en agissant ainsi elle rétracte toutes les colonies et les injures qui ont été versées sur les hommes politiques républicains.

C'est, dit-il, en même temps un hommage au gouvernement actuel qui a relevé la France, réorganisé l'armée et lui a donné le prestige extérieur qu'elle a actuellement.

M. Michel, maire et député, dit que la République est ouverte à tous, mais que les républicains défendront résolument les conquêtes déjà faites.

M. Verneuil, sénateur du Lot, dit qu'il donnera l'exemple à ses électeurs des déclarations qui viennent d'être faites, mais cette union doit être complète; il faut qu'il n'y ait plus de contestation sur la forme républicaine.

M. Blavet remercie l'Assemblée de l'accueil sympathique fait à sa personne; il est plutôt demi Carpentrasien car, journailliste, avec beaucoup d'esprit, et qu'il remercie M. Guérin, sénateur, M. Michel, député, et porte un toast à la ville de Carpentras.

L'AGRICULTURE

Les Chambres consultatives et l'époque des semailles

Le mauvais printemps et le pluvieux été que nous avons eu cette année ont retardé l'époque des semailles, le soleil n'ayant pas eu assez de force pour faire mûrir les céréales pendant la bonne saison. Il est question de consulter les chambres consultatives d'agriculture sur l'opportunité qu'il y aurait, devant la persistance de la mauvaise température qui revient tous les ans, à avancer de vingt jours l'époque des semailles.

Nous croyons intéressant, à ce propos, de donner quelques renseignements sur cette institution des chambres consultatives si intéressante et si peu connue.

Il y a dans chaque arrondissement une chambre consultative d'agriculture. Ces chambres sont composées d'autant de membres qu'il y a de cantons dans l'arrondissement, sans que le nombre de ces membres puisse être inférieur à six.

Le préfet désigne dans chaque canton, pour faire partie de la chambre d'agriculture, un agriculteur notable ayant son domicile ou des propriétés dans le canton. Les membres de la chambre d'agriculture sont nommés pour trois ans.

Le préfet, au chef-lieu, et les sous-préfets, dans les arrondissements, président la chambre consultative d'agriculture. Un vice-président, élu à la majorité des voix des membres présents, supplée le préfet ou le sous-préfet en cas d'absence ou d'empêchement.

Un arrêté du préfet fixe, chaque année, l'époque de la session ordinaire des chambres d'agriculture de son département. Il en détermine la durée et arrête le programme des travaux.

But des chambres d'agriculture

Les chambres consultatives d'agriculture présentent au gouvernement leurs vœux sur les questions qui intéressent l'agriculture. Leur avis peut être demandé sur les changements à apporter dans la législation, en ce qui touche les intérêts agricoles et notamment en ce qui concerne les contributions indirectes, les douanes, les octrois, la police et l'emploi des eaux.

Elles peuvent aussi être consultées sur l'établissement des foires et marchés, sur la destination à donner aux subventions de l'Etat et du département, enfin, sur l'établissement des écoles régionales et des fermes écoles. Elles sont chargées de la statistique agricole de l'arrondissement.

Les chambres consultatives d'agriculture correspondent directement avec les préfets et les sous-préfets et, par l'intermédiaire des préfets, avec les ministères, de l'intérieur de l'agriculture et du commerce.

Les préfets et les sous-préfets fournissent au chef-lieu du département ou de l'arrondissement un local convenable pour la tenue des séances. Le budget des chambres consultatives d'agriculture est visé par le préfet et présenté au conseil général. Il fait partie des dépenses départementales et est porté au chapitre des dépenses ordinaires.

Les inspecteurs généraux de l'agriculture ont entrée aux séances et ont entendus toutes les fois qu'ils le demandent.

Les chambres consultatives d'agriculture sont reconnues comme établissements d'utilité publique et peuvent, en cette qualité, acquérir, recevoir, posséder et aliéner, après y avoir été dûment autorisées.

Comme on le voit, les chambres consultatives relevant de l'administration et n'ayant pas d'autonomie propre ne peuvent pas se réunir en congrès; mais elles peuvent très utilement être consultées par le gouvernement sur toutes les choses qui sont de leur ressort, — ce qui aura vraisemblablement lieu sur la question de l'avancement des semailles.

Vagabonds

Un voyage de M. Georges Berry. — L'organisation de l'Assistance publique en Allemagne. — Comment on peut enrayer la mendicité et le vagabondage. — Régénération par le travail. — Stations et asiles de nuit.

M. Georges Berry, conseiller municipal de Paris, s'est rendu récemment en Allemagne pour y étudier sur place l'organisation et le fonctionnement de l'Assistance publique et du fonctionnement de l'Assistance publique.

Le chef fit amarrer le voleur, reconduire la caisse, sans prendre une perle, et fournit spontanément quatre hommes pour porter le chargement et ramener le déserteur que je renvoie à votre disposition.

En somme, on peut conclure que la Sangha, grâce à M. Cholet, est maintenant pour nous autres Français, une importante voie de pénétration directe avec le Soudan.

Le pays est riche en ivoire, et les bateaux de commerce peuvent librement aller partout où j'ai passé sans avoir à redouter aucune hostilité de la part des indigènes.

Accueillis par eux de la manière la plus favorable, nous pouvons considérer que cette magnifique région nous appartient et nous est définitivement ouverte.

LES FÊTES DE CARPENTRAS

Carpentras, 15 septembre.

Aujourd'hui, à midi, a eu lieu la mairie un déjeuner offert par M. Alfred Michel, maire et député de Vaucluse, à la commission des fêtes du Centenaire, aux préfets de Vaucluse et du Lot, à M. Verneuil, aux Félises et à la presse régionale et parisienne.

Parmi les discours prononcés, plusieurs ont, au point de vue politique, une grande importance : signalement ceux prononcés par M. Paul Ravoux, ancien maire conservateur, et Louis Barillon, ancien député conservateur, invalidé, qui déclarent fermement ne pas regretter d'avoir participé et collaboré au succès des fêtes du Centenaire car ils sont dispersés, après la mort des principes monarchiques, avec le comte de Chambord, et dans l'intérêt suprême de la France à crier « Vive la République ! »

M. Pourquery de Boisserin, député d'Avi-

gnon, accepte cette déclaration de la minorité conservatrice et considère qu'en agissant ainsi elle rétracte toutes les colonies et les injures qui ont été versées sur les hommes politiques républicains.

C'est, dit-il, en même temps un hommage au gouvernement actuel qui a relevé la France, réorganisé l'armée et lui a donné le prestige extérieur qu'elle a actuellement.

M. Michel, maire et député, dit que la République est ouverte à tous, mais que les républicains défendront résolument les conquêtes déjà faites.

M. Verneuil, sénateur du Lot, dit qu'il donnera l'exemple à ses électeurs des déclarations qui viennent d'être faites, mais cette union doit être complète; il faut qu'il n'y ait plus de contestation sur la forme républicaine.

M. Blavet remercie l'Assemblée de l'accueil sympathique fait à sa personne; il est plutôt demi Carpentrasien car, journailliste, avec beaucoup d'esprit, et qu'il remercie M. Guérin, sénateur, M. Michel, député, et porte un toast à la ville de Carpentras.

L'AGRICULTURE

Les Chambres consultatives et l'époque des semailles

Le mauvais printemps et le pluvieux été que nous avons eu cette année ont retardé l'époque des semailles, le soleil n'ayant pas eu assez de force pour faire mûrir les céréales pendant la bonne saison. Il est question de consulter les chambres consultatives d'agriculture sur l'opportunité qu'il y aurait, devant la persistance de la mauvaise température qui revient tous les ans, à avancer de vingt jours l'époque des semailles.

Nous croyons intéressant, à ce propos, de donner quelques renseignements sur cette institution des chambres consultatives si intéressante et si peu connue.

Il y a dans chaque arrondissement une chambre consultative d'agriculture. Ces chambres sont composées d'autant de membres qu'il y a de cantons dans l'arrondissement, sans que le nombre de ces membres puisse être inférieur à six.

Le préfet désigne dans chaque canton, pour faire partie de la chambre d'agriculture, un agriculteur notable ayant son domicile ou des propriétés dans le canton. Les membres de la chambre d'agriculture sont nommés pour trois ans.

Le préfet, au chef-lieu, et les sous-préfets, dans les arrondissements, président la chambre consultative d'agriculture. Un vice-président, élu à la majorité des voix des membres présents, supplée le préfet ou le sous-préfet en cas d'absence ou d'empêchement.

Un arrêté du préfet fixe, chaque année, l'époque de la session ordinaire des chambres d'agriculture de son département. Il en détermine la durée et arrête le programme des travaux.

But des chambres d'agriculture

Les chambres consultatives d'agriculture présentent au gouvernement leurs vœux sur les questions qui intéressent l'agriculture. Leur avis peut être demandé sur les changements à apporter dans la législation, en ce qui touche les intérêts agricoles et notamment en ce qui concerne les contributions indirectes, les douanes, les octrois, la police et l'emploi des eaux.

Elles peuvent aussi être consultées sur l'établissement des foires et marchés, sur la destination à donner aux subventions de l'Etat et du département, enfin, sur l'établissement des écoles régionales et des fermes écoles. Elles sont chargées de la statistique agricole de l'arrondissement.

Les chambres consultatives d'agriculture correspondent directement avec les préfets et les sous-préfets et, par l'intermédiaire des préfets, avec les ministères, de l'intérieur de l'agriculture et du commerce.

Les préfets et les sous-préfets fournissent au chef-lieu du département ou de l'arrondissement un local convenable pour la tenue des séances. Le budget des chambres consultatives d'agriculture est visé par le préfet et présenté au conseil général. Il fait partie des dépenses départementales et est porté au chapitre des dépenses ordinaires.

Les inspecteurs généraux de l'agriculture ont entrée aux séances et ont entendus toutes les fois qu'ils le demandent.

Les chambres consultatives d'agriculture sont reconnues comme établissements d'utilité publique et peuvent, en cette qualité, acquérir, recevoir, posséder et aliéner, après y avoir été dûment autorisées.

Comme on le voit, les chambres consultatives relevant de l'administration et n'ayant pas d'autonomie propre ne peuvent pas se réunir en congrès; mais elles peuvent très utilement être consultées par le gouvernement sur toutes les choses qui sont de leur ressort, — ce qui aura vraisemblablement lieu sur la question de l'avancement des semailles.

Vagabonds

Un voyage de M. Georges Berry. — L'organisation de l'Assistance publique en Allemagne. — Comment on peut enrayer la mendicité et le vagabondage. — Régénération par le travail. — Stations et asiles de nuit.

M. Georges Berry, conseiller municipal de Paris, s'est rendu récemment en Allemagne pour y étudier sur place l'organisation et le fonctionnement de l'Assistance publique et du fonctionnement de l'Assistance publique.

Le chef fit amarrer le voleur, reconduire la caisse, sans prendre une perle, et fournit spontanément quatre hommes pour porter le chargement et ramener le déserteur que je renvoie à votre disposition.

En somme, on peut conclure que la Sangha, grâce à M. Cholet, est maintenant pour nous autres Français, une importante voie de pénétration directe avec le Soudan.

Le pays est riche en ivoire, et les bateaux de commerce peuvent librement aller partout où j'ai passé sans avoir à redouter aucune hostilité de la part des indigènes.

Accueillis par eux de la manière la plus favorable, nous pouvons considérer que cette magnifique région nous appartient et nous est définitivement ouverte.

LES FÊTES DE CARPENTRAS

Carpentras, 15 septembre.

Aujourd'hui, à midi, a eu lieu la mairie un déjeuner offert par M. Alfred Michel, maire et député de Vaucluse, à la commission des fêtes du Centenaire, aux préfets de Vaucluse et du Lot, à M. Verneuil, aux Félises et à la presse régionale et parisienne.

Parmi les discours prononcés, plusieurs ont, au point de vue politique, une grande importance : signalement ceux prononcés par M. Paul Ravoux, ancien maire conservateur, et Louis Barillon, ancien député conservateur, invalidé, qui déclarent fermement ne pas regretter d'avoir participé et collaboré au succès des fêtes du Centenaire car ils sont dispersés, après la mort des principes monarchiques, avec le comte de Chambord, et dans l'intérêt suprême de la France à crier « Vive la République ! »

M. Pourquery de Boisserin, député d'Avi-

gnon, accepte cette déclaration de la minorité conservatrice et considère qu'en agissant ainsi elle rétracte toutes les colonies et les injures qui ont été versées sur les hommes politiques républicains.

C'est, dit-il, en même temps un hommage au gouvernement actuel qui a relevé la France, réorganisé l'armée et lui a donné le prestige extérieur qu'elle a actuellement.

M. Michel, maire et député, dit que la République est ouverte à tous, mais que les républicains défendront résolument les conquêtes déjà faites.

M. Verneuil, sénateur du Lot, dit qu'il donnera l'exemple à ses électeurs des déclarations qui viennent d'être faites, mais cette union doit être complète; il faut qu'il n'y ait plus de contestation sur la forme républicaine.

M. Blavet remercie l'Assemblée de l'accueil sympathique fait à sa personne; il est plutôt demi Carpentrasien car, journailliste, avec beaucoup d'esprit, et qu'il remercie M. Guérin, sénateur, M. Michel, député, et porte un toast à la ville de Carpentras.

L'AGRICULTURE

Les Chambres consultatives et l'époque des semailles

Le mauvais printemps et le pluvieux été que nous avons eu cette année ont retardé l'époque des semailles, le soleil n'ayant pas eu assez de force pour faire mûrir les céréales pendant la bonne saison. Il est question de consulter les chambres consultatives d'agriculture sur l'opportunité qu'il y aurait, devant la persistance de la mauvaise température qui revient tous les ans, à avancer de vingt jours l'époque des semailles.

Nous croyons intéressant, à ce propos, de donner quelques renseignements sur cette institution des chambres consultatives si intéressante et si peu connue.

Il y a dans chaque arrondissement une chambre consultative d'agriculture. Ces chambres sont composées d'autant de membres qu'il y a de cantons dans l'arrondissement, sans que le nombre de ces membres puisse être inférieur à six.

Le préfet désigne dans chaque canton, pour faire partie de la chambre d'agriculture, un agriculteur notable ayant son domicile ou des propriétés dans le canton. Les membres de la chambre d'agriculture sont nommés pour trois ans.

Le préfet, au chef-lieu, et les sous-préfets, dans les arrondissements, président la chambre consultative d'agriculture. Un vice-président, élu à la majorité des voix des membres présents, supplée le préfet ou le sous-préfet en cas d'absence ou d'empêchement.

Un arrêté du préfet fixe, chaque année, l'époque de la session ordinaire des chambres d'agriculture de son département. Il en détermine la durée et arrête le programme des travaux.

But des chambres d'agriculture

Les chambres consultatives d'agriculture présentent au gouvernement leurs vœux sur les questions qui intéressent l'agriculture. Leur avis peut être demandé sur les changements à apporter dans la législation, en ce qui touche les intérêts agricoles et notamment en ce qui concerne les contributions indirectes, les douanes, les octrois, la police et l'emploi des eaux.

Elles peuvent aussi être consultées sur l'établissement des foires et marchés, sur la destination à donner aux subventions de l'Etat et du département, enfin, sur l'établissement des écoles régionales et des fermes écoles. Elles sont chargées de la statistique agricole de l'arrondissement.

Les chambres consultatives d'agriculture correspondent directement avec les préfets et les sous-préfets et, par l'intermédiaire des préfets, avec les ministères, de l'intérieur de l'agriculture et du commerce.

Les préfets et les sous-préfets fournissent au chef-lieu du département ou de l'arrondissement un local convenable pour la tenue des séances. Le budget des chambres consultatives d'agriculture est visé par le préfet et présenté au conseil général. Il fait partie des dépenses départementales et est porté au chapitre des dépenses ordinaires.

Les inspecteurs généraux de l'agriculture ont entrée aux séances et ont entendus toutes les fois qu'ils le demandent.

Les chambres consultatives d'agriculture sont reconnues comme établissements d'utilité publique et peuvent, en cette qualité, acquérir, recevoir, posséder et aliéner, après y avoir été dûment autorisées.

Comme on le voit, les chambres consultatives relevant de l'administration et n'ayant pas d'autonomie propre ne peuvent pas se réunir en congrès; mais elles peuvent très utilement être consultées par le gouvernement sur toutes les choses qui sont de leur ressort, — ce qui aura vraisemblablement lieu sur la question de l'avancement des semailles.

Vagabonds

Un voyage de M. Georges Berry. — L'organisation de l'Assistance publique en Allemagne. — Comment on peut enrayer la mendicité et le vagabondage. — Régénération par le travail. — Stations et asiles de nuit.

M. Georges Berry, conseiller municipal de Paris, s'est rendu récemment en Allemagne pour y étudier sur place l'organisation et le fonctionnement de l'Assistance publique et du fonctionnement de l'Assistance publique.

Le chef fit amarrer le voleur, reconduire la caisse, sans prendre une perle, et fournit spontanément quatre hommes pour porter le chargement et ramener le déserteur que je renvoie à votre disposition.

En somme, on peut conclure que la Sangha, grâce à M. Cholet, est maintenant pour nous autres Français, une importante voie de pénétration directe avec le Soudan.

Le pays est riche en ivoire, et les bateaux de commerce peuvent librement aller partout où j'ai passé sans avoir à redouter aucune hostilité de la part des indigènes.

Accueillis par eux de la manière la plus favorable, nous pouvons considérer que cette magnifique région nous appartient et nous est définitivement ouverte.

LES FÊTES DE CARPENTRAS

Carpentras, 15 septembre.

Aujourd'hui, à midi, a eu lieu la mairie un déjeuner offert par M. Alfred Michel, maire et député de Vaucluse, à la commission des fêtes du Centenaire, aux préfets de Vaucluse et du Lot, à M. Verneuil, aux Félises et à la presse régionale et parisienne.

Parmi les discours prononcés, plusieurs ont, au point de vue politique, une grande importance : signalement ceux prononcés par M. Paul Ravoux, ancien maire conservateur, et Louis Barillon, ancien député conservateur, invalidé, qui déclarent fermement ne pas regretter d'avoir participé et collaboré au succès des fêtes du Centenaire car ils sont dispersés, après la mort des principes monarchiques, avec le comte de Chambord, et dans l'intérêt suprême de la France à crier « Vive la République ! »

M. Pourquery de Boisserin, député d'Avi-

gnon, accepte cette déclaration de la minorité conservatrice et considère qu'en agissant ainsi elle rétracte toutes les colonies et les injures qui ont été versées sur les hommes politiques républicains.

C'est, dit-il, en même temps un hommage au gouvernement actuel qui a relevé la France, réorganisé l'armée et lui a donné le prestige extérieur qu'elle a actuellement.

M. Michel, maire et député, dit que la République est ouverte à tous, mais que les républicains défendront résolument les conquêtes déjà faites.

M. Verneuil, sénateur du Lot, dit qu'il donnera l'exemple à ses électeurs des déclarations qui viennent d'être faites, mais cette union doit être complète; il faut qu'il n'y ait plus de contestation sur la forme républicaine.

M. Blavet remercie l'Assemblée de l'accueil sympathique fait à sa personne; il est plutôt demi Carpentrasien car, journailliste, avec beaucoup d'esprit, et qu'il remercie M. Guérin, sénateur, M. Michel, député, et porte un toast à la ville de Carpentras.

L'AGRICULTURE

Les Chambres consultatives et l'époque des semailles

Le mauvais printemps et le pluvieux été que nous avons eu cette année ont retardé l'époque des semailles, le soleil n'ayant pas eu assez de force pour faire mûrir les céréales pendant la bonne saison. Il est question de consulter les chambres consultatives d'agriculture sur l'opportunité qu'il y aurait, devant la persistance de la mauvaise température qui revient tous les ans, à avancer de vingt jours l'époque des semailles.

Nous croyons intéressant, à ce propos, de donner quelques renseignements sur cette institution des chambres consultatives si intéressante et si peu connue.

Il y a dans chaque arrondissement une chambre consultative d'agriculture. Ces chambres sont composées d'autant de membres qu'il y a de cantons dans l'arrondissement, sans que le nombre de ces membres puisse être inférieur à six.

Le préfet désigne dans chaque canton, pour faire partie de la chambre d'agriculture, un agriculteur notable ayant son domicile ou des propriétés dans le canton. Les membres de la chambre d'agriculture sont nommés pour trois ans.

Le préfet, au chef-lieu, et les sous-préfets, dans les arrondissements, président la chambre consultative d'agriculture. Un vice-président, élu à la majorité des voix des membres présents, supplée le préfet ou le sous-préfet en cas d'absence ou d'empêchement.

Un arrêté du préfet fixe, chaque année, l'époque de la session ordinaire des chambres d'agriculture de son département. Il en détermine la durée et arrête le programme des travaux.

But des chambres d'agriculture

Les chambres consultatives d'agriculture présentent au gouvernement leurs vœux sur les questions qui intéressent l'agriculture. Leur avis peut être demandé sur les changements à apporter dans la législation, en ce qui touche les intérêts agricoles et notamment en ce qui concerne les contributions indirectes, les douanes, les octrois, la police et l'emploi des eaux.

Elles peuvent aussi être consultées sur l'établissement des foires et marchés, sur la destination à donner aux subventions de l'Etat et du département, enfin, sur l'établissement des écoles régionales et des fermes écoles. Elles sont chargées de la statistique agricole de l'arrondissement.

Les chambres consultatives d'agriculture correspondent directement avec les préfets et les sous-préfets et, par l'intermédiaire des préfets, avec les ministères, de l'intérieur de l'agriculture et du commerce.

Les préfets et les sous-préfets fournissent au chef-lieu du département ou de l'arrondissement un local convenable pour la tenue des séances. Le budget des chambres consultatives d'agriculture est visé par le préfet et présenté au conseil général. Il fait partie des dépenses départementales et est porté au chapitre des dépenses ordinaires.

Les inspecteurs généraux de l'agriculture ont entrée aux séances et ont entendus toutes les fois qu'ils le demandent.

Les chambres consultatives d'agriculture sont reconnues comme établissements d'utilité publique et peuvent, en cette qualité, acquérir, recevoir, posséder et aliéner, après y avoir été dûment autorisées.

Comme on le voit, les chambres consultatives relevant de l'administration et n'ayant pas d'autonomie propre ne peuvent pas se réunir en congrès; mais elles peuvent très utilement être consultées par le gouvernement sur toutes les choses qui sont de leur ressort, — ce qui aura vraisemblablement lieu sur la question de l'avancement des semailles.

Vagabonds

Un voyage de M. Georges Berry. — L'organisation de l'Assistance publique en Allemagne. — Comment on peut enrayer la mendicité et le vagabondage. — Régénération par le travail. — Stations et asiles de nuit.

M. Georges Berry, conseiller municipal de Paris, s'est rendu récemment en Allemagne pour y étudier sur place l'organisation et le fonctionnement de l'Assistance publique et du fonctionnement de l'Assistance publique.

paraissent enfermés dans de petites boîtes, où ils peuvent à peine se retourner; on voit leurs têtes émerger, curieux qu'ils soient de voir tout ce qui se passe et voulant ne rien perdre des différentes parties du programme de la fête.

Avant que le concert ne commence, nous parvenons à causer avec quelques-uns d'entre eux. Nous interrogeons un petit blond, l'air timide.

Nous lui demandons son âge : sept ans et demi ! — Pourquoi es-tu ici ? — On m'a arrêté pour vagabondage. — C'est là le principal motif pour lequel la plupart de ces enfants se trouvent à la Petite-Roquette.

Et toi, quel est ton âge ? — Onze ans. — Qu'as-tu fait ? — J'ai volé des noix et des bonbons chez un épicer. De la façon décidée avec lequel il nous répond, à voir son attitude, son air mauvais, nous pensions que celui-là doit déjà être un mauvais sujet accompli.

Un gardien, auquel nous demandons si d'ordinaire, ce détenu se conduit bien, nous répond qu'on ne peut rien en faire; il y a déjà quatre mois qu'il est dans la maison et ses parents, sollicités à diverses reprises, n'ont jamais voulu le reprendre avec eux.

Mais le concert va commencer, il nous faut interrompre notre interrogatoire.

Les frères Lionnet ont véritablement bien fait des choses. Le concert auquel nous avons assisté a été superbe.

Nous avons entendu tout d'abord M. M. Lamothe et Maton qui ont exécuté plusieurs morceaux de *Guillaume Tell* pour piano et orgue. Les frères Lionnet et M. Nigri chantent ensuite *Noël*, paroles et musique d'Anatole Lionnet. Nous entendons ensuite Melchisedech, qui nous a chanté de sa voix superbe l'air du *Tam-bour-Major* du *Caid*, les *Rameaux* de Fauré, la *Marseillaise* de la Paix.

Vient ensuite Paul Mounet qui, de sa voix vibrante nous récite une poignante *Ode au drapeau* de M. Guiraud.

A ce moment on entend des pleurs, des sanglots dans l'une des petites cellules. Le colonel Blanc s'approche : c'est un jeune détenu de dix ans qui, en entendant parler du drapeau de la patrie, de l'honneur, etc., n'a pu retenir ses larmes. Voilà au moins un brave petit cœur ! Celui-là ne doit pas rester plus longtemps à la Roquette; il a racheté toutes ses fautes passées, en ce seul moment.

Paul Fugère, le désopilant comique de la Gaîté, a bien fait rien son jeune auditoire avec ses deux chansonnettes : *Le Bonheur aux Champs* et *A bas les initiales*.

Mounet-Sully nous a tous empoignés en interprétant les *Pauvres gens*, de Victor Hugo; bien des yeux se sont mouillés, quand on a entendu l'histoire touchante de ces deux pauvres petits enfants qu'un pauvre pêcheur adopte.

Saint-Germain a dit le *Bonhomme*, de Nadaud, les *Enfants au Jardin d'Acclimatation*, de Victor Hugo, et *Mon fils*.

Le célèbre Paul Legrand, en costume de Pierrot, est venu, en dernier lieu, mimer une petite scène très drôle; il fallait voir la joie des petits détenus devant les attitudes, les mines éfarées du vieux maître.

Quand la représentation a été terminée, nous sommes allés de nouveau questionner quelques jeunes détenus. Au petit de dix ans qui, tout à l'heure, a pleuré de si grand cœur, nous demandons qui l'a amusé davantage : Le monsieur habillé en Pierrot m'a bien amusé, nous répond-il, mais le grand qui a parlé du drapeau m'a fait bien plaisir aussi. Je n'ai pas très bien compris tout ce qu'il a dit, mais c'était bien beau tout de même !

A cinq heures seulement, nous avons pris congé de M. le colonel Blanc; en nous quittant, le colonel nous a déclaré qu'il espérait bien que le concert qui venait de finir serait des plus salutaires pour les petits prisonniers; certainement cela produira sur leurs jeunes imaginations un effet profond et durable.

Pour notre compte, nous sommes parfaitement de son avis; nous regrettons seulement que ces petites fêtes n'aient pas lieu plus souvent; n'y aurait-il pas moyen d'en donner une semblable ne fût-ce que tous les ans ?

DÉPARTEMENTS

LOIRE

Saint-Etienne — Un détraqué. — Vif émoi hier soir, à 8 heures 1/2, dans la rue des Grès.

Le nommé Girard et sa femme se dirigeaient sur la place Marengo, lorsqu'ils furent accostés par un individu inconnu qui hurlait en brandissant un couteau.

Au moment où on allait l'arrêter, cet individu a pris la fuite.

Une plainte a été déposée au bureau de la permanence.

Accident au travail. — Dans la journée de samedi, le sieur François Gentil, âgé de 40 ans, toucheur au puits Châtelain, a eu l'humérus droit fracturé par un coup de pied que lui a lancé le cheval qu'il conduisait.

Gentil a été conduit au domicile de ses parents, au Clavier, maison Balay, où il a reçu les soins du médecin de la Compagnie.

Un autre ouvrier des mines de Beaumont, le sieur J.-B. Robin, 35 ans, demeurant rue de la Croix-de-Mission, 25, a été assez grièvement blessé pendant son travail.

Il a été transporté à l'hôpital et admis d'urgence.

Retour des manœuvres. — Hier matin, à 11 heures 1/2, le 16^e de ligne, de retour des manœuvres, a fait son entrée en ville au son des pas redoublés exécutés par la musique.

Nos braves troupiers marchaient avec une allure crâne, malgré les dures fatigues endurées par eux pendant les manœuvres et les longues marches effectuées pour regagner leur garnison.

Le 30^e dragons est également revenu, ainsi que le 38^e de ligne.

Rive-de-Gier — **Accident.** — M. Gilbert, âgé de 46 ans, manœuvre au service de M. Berger, entrepreneur, était occupé avec plusieurs de ses camarades à la rigole de Couzon, servant à amener l'eau d'alimentation en ville, quand tout à coup un wagonnet chargé de sacs de chaux hydraulique fut subitement versé son contenu dessus d'une hauteur de 4 mètres.

Ce malheureux a reçu les soins du docteur Gromot et a été conduit à l'hospice de notre ville.

Il se plaint de vives douleurs à la colonne vertébrale, au côté et d'une grave blessure à la tête.

Saint-Chamond — **Fête annuelle du quartier Notre-Dame.** — Une grande animation n'a cessé de régner pendant les deux jours de fêtes, dimanche et lundi; de nombreux étrangers sont venus des environs pour assister à la fête qui a obtenu cette année un succès complet.

Sur la place de la Liberté, la circulation était presque impossible à certains moments, tant l'affluence était considérable; on trouvait sur cette place tous les genres d'attractions désirables.

Grâce à la pluie tombée dans la matinée du lundi, la rotonde était le soir bondée de danseurs et danseuses. L'orchestre dirigé par M. Dignon, mérite les compliments les plus élogieux pour la façon magistrale dont il a présidé à la danse.

SAONE-ET-LOIRE

Mâcon — **Sapeurs-pompiers.** — Par décret en date du 8 courant, M. Frédéric-Antoine Pion a été nommé sous-lieutenant de la subdivision des sapeurs-pompiers de Saint-Sorlin (Saône-et-Loire).

Accident. — Dimanche dernier, vers onze heures du matin, le jeune Tony Garnier, âgé de onze ans, demeurant chez ses parents, à Saint-Clement, était monté sur un arbre de la place, quand tout à coup la branche où il se trouvait s'est rompue, et le jeune imprudent a été précipité à terre d'une hauteur de quatre mètres environ. Dans sa chute, il s'est cassé les poignets.

Après avoir reçu les soins du docteur Mossel, cet enfant a été admis à l'hôpital.

Acte de probité. — M. Bourgeat, demeurant rue de Paris, 24, a trouvé sur la voie publique une montre en or, qu'elle a déposée au bureau de police, où on peut la réclamer.

Taxe du pain. — Le prix du pain de ménage, pour la deuxième quinzaine de septembre, reste fixé à 0,36 centimes le kilogramme.

Théâtre. — Lundi prochain, 21 courant, une troupe parisienne, composée d'artistes de la Gaîté et de l'Odéon, donnera sur notre scène, une représentation de *Madame la Maréchale*, pièce nouvelle de M. A. Lemonnier, qui vient d'être obtenue à Paris un énorme succès.

LES LIBRES ÉCHOS DE VIENNE

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL)

Vienna, 15 septembre.

La manie des arrêtés municipaux peut rendre un administrateur célèbre.

L'arrêté suivant qu'on nous communique mérite d'être connu.

Il atteste que dans le bataillon scolaire de Vienne, une des grandes créations, déjà disparues, de M. le député-maire, le capitaine a son arrêté de nomination, le sergent le sien, M. l'instructeur en chef et M. le chef de bataillon chacun le leur.

Tous ont donc reçu du maître le pouvoir d'une façon solennelle, et tous ont pu se dire : « Quel homme ! quel grand organisateur ! Nous avons maintenant des cadres solides et la certitude du triomphe ! »

Nous donnons la reproduction authentique de l'un de ces nombreux arrêtés :

« Le maire de la ville de Vienne, « Vu les statuts de la société du Bataillon scolaire, approuvés par M. le préfet de l'Isère le 30 avril 1887 :

« Sur la proposition de M. le chef de bataillon, instructeur en chef, et l'avis favorable de la commission administrative, de discipline et d'instruction,

« Arrête :

« Article premier. — L'élève T. E. est nommé tambour du bataillon scolaire de la ville de Vienne.

« Art. 2. — Ampliation du présent arrêté lui sera adressé pour lui servir de titre dans l'exercice de ses fonctions.

« Vienne, le 23 mai 1887. « Le Maire : JOUFFRAY. »

Si M. le député-maire, voulant jouer au petit souverain et se faire passer pour libéral, démocrate, etc., n'avait pris que ces arrêtés insignifiants, personne n'oserait se plaindre. Beaucoup, au contraire, se feraient un plaisir d'applaudir à ce petit jeu de souverain, à cette sage et tendre sollicitude pour les petits tambours du bataillon scolaire; mais ce qu'il y a de grave, c'est qu'on observe ailleurs cette manie des arrêtés municipaux.

Nous parlerons longuement d'un arrêté du même auteur, qui supprime la danse sur le sol — il y a danger public — et qui défend, interdit aux parents d'aller là où leurs enfants peuvent jouer librement et pratiquer tous les exercices destinés au développement du corps.

En attendant, on nous annonce la publication de l'arrêté municipal nommant M. Legendre, 7^e p^e d'escrime, professeur de gymnastique des écoles municipales de notre ville.

Motifs : « Services et mérites exceptionnels. »

Nous n'affirmons rien.

La Grève de l'Arbresle

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL)

L'Arbresle, 15 septembre.

Une réunion importante a eu lieu aujourd'hui, à laquelle assistaient les ouvriers du tissage mécanique et du tissage en velours.

Les grévistes ont juré de lutter jusqu'à la dernière extrémité.

Les tisseurs en velours ont voté une somme de 300 francs pour venir en aide aux grévistes du tissage mécanique. Puisse cet exemple être suivi.

Les usines Chartron, Chapelle et Madignier étant toujours à l'index, aucun ouvrier ne doit s'y présenter.

NOS ÉCHOS

Ecole nationale de Cluny.

Les candidats à l'Ecole des arts et métiers d'Aix qui ont échoué à l'examen définitif de 1891 ont été informés qu'ils peuvent prendre part, cette année, au concours d'admission à l'Ecole nationale des ouvriers et contre-maîtres de Cluny.

Ils devront se faire inscrire à la préfecture du Rhône, première division, troisième bureau, avant le 25 courant, à midi.

Ecoles municipales de dessin. La rentrée des classes des Ecoles municipales de dessin aura lieu mardi, 6 octobre prochain.

Les cours dans les écoles d'hommes du petit Collège, des Brotteaux, de la Croix-Rousse et de Vaise, se tiendront les mardi,

jeudi et vendredi, de 8 à 10 heures du soir, et les mardi, mercredi et vendredi, de 8 à 10 heures du soir, à l'école de la Guilloitère.

Dans les écoles de dames de la rue Tête-d'Or et du quai St-Antoine, les cours seront professés les mardi, jeudi et samedi, de midi à 7 heures du soir.

Asile municipal de nuit.

Dans la période des mois d'avril, mai et juin, 6,523 personnes ont couché dans cet asile; sur ce nombre, les femmes ne figurent que pour le chiffre de 443 et les enfants pour celui de 125.

On sait que les chasseurs qui n'ont pas été heureux, trouvent aux gares, pour le retour des braconniers qui leur vendent du gibier, ce qui leur permet de garnir leur carnier et de prendre, en rentrant au domicile conjugal, des airs vainqueurs.

Un journal signale, parmi ces braconniers, un véritable spécialiste, qui a des pièces préparées suivant les aptitudes de chaque chasseur.

Nous avons, en effet, le chasseur nerveux, mauvais tireur, qui lâche toujours son coup de fusil trop près; celui-là abime généralement son lièvre ou sa perdrix, lorsqu'il les touche.

Pour cette catégorie, que notre marchand reconnaît d'un simple coup d'œil, car il est très physionomiste, il a des blessures larges toutes sanglantes. La pièce est abîmée, mais rien ne flatte mieux l'amour-propre du chasseur maladroit.

Pour les gens flegmatiques, pour ceux qui de s'emballer pas et ne tirent qu'à bonne portée, notre homme a des pièces presque intactes, un ou deux grains de plomb aux bons endroits.

Inutile de dire, n'est-ce pas, que ces blessures ont été faites après coup, car les animaux ont été pris au panneau ou au collet par quelques-unes de ces associations de braconniers qui fournissent du gibier à tous les restaurants.

Les vendanges sont presque achevées dans l'Afrique française et commencées dans le Midi de la France; la récolte de 1891 sera abondante et assez bonne.

En Beaujolais, la coupe des raisins commencera vers le 25 septembre; de l'avis général, on y fera du très bon vin; les vignes estiment qu'il atteindra un tirage alcoolique exceptionnel. Qu'on se le dise.

Les tonneaux commencent à faire prime sur les marchés de Villefranche, de Belleville et de Beaujeu. Voilà donc les beaux jours revenus pour les tonneliers.

Beaucoup de gens frémissent à l'idée qu'ils pourraient être enterrés vivants, surtout quand on songe que le seul signe apparent de la mort est la décomposition.

Un médecin de Saint-Jean-du-Gard, le docteur Carrière, affirme connaître un moyen sûr de constater la mort.

On n'a, dit-il, qu'à mettre dans un endroit obscur, la main de la personne que l'on croit morte devant une flamme. Si les doigts, surtout aux contours, paraissent transparents avec une légère coloration rose, la mort n'est pas encore survenue; si, au contraire, la main couvre la flamme comme une barre de fer et tranche sur les rayons, c'est que le dernier souffle est irrémédiablement rendu.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mercredi, 16 septembre, 25^e jour de l'année.

Lune : premier quartier, le 11; pleine, le 18.

Soleil : lever, 5 h. 39; coucher, 6 h. 40.

Désagréable réveil. — M. Régnaud, clerc de syndic, à Vienne (Isère), de passage dans notre ville, avait commis l'imprudence de s'endormir sur un banc du cours du Midi.

A 1 heure 1/2 du matin, lorsqu'il s'éveilla, M. Régnaud fut désagréablement surpris de constater la disparition de son chapeau et de son porte-monnaie contenant une douzaine de francs.

Plainte a été déposée par le volé au poste de la manufacture des tabacs.

Casino des Arts.

Les chefs-d'œuvre des maîtres illustres de la statuaire continuent à défilier au Casino des Arts. Nos musées français, aussi bien que les musées étrangers ont fourni le meilleur des sujets des artistes de l'Ateneo Plastico, de Rome, les Hoffmanns, il y a eu les jolies statues de Rodin, de Boudou, et instantanément, sous les feux blancs de l'électricité, développent leurs formes, radissent leurs membres et deviennent des marbres vivants.

Les Auréolins sont les créateurs des jeux laïcs et accablent dans leurs exercices les voltes, les sauts, les déplacements, les débâchements, les rétablissements.

Très intéressante aussi la partie artistique avec la succulente gommeuse fin de siècle Céline Dumont; les joyeux duettistes Laforgue-Milly; Récès, Henry, etc.

Scala-Bouffes. — Endiables, ensorcelants, ces joyeux petits Dante, la plus bizarre des attractions modernes. Ils sont petits, petits, mais comme ils marchent crânement, lançant à plein gosier les dernières créations des maîtres fin de siècle.

Puis contraste frappant dans cette troupe si variée de la Scala, voici les athlètes gymniques de l'Hippodrome; les Manetti, les plus forts gymnastes modernes et toute la partie comique, dont les mœurs modernes sont les Lagrèze, Darras, Turbat, Henriot, etc.

A l'entrée : le Tigre du Bengale. Demain jeudi, M^{me} Canon, de l'Eldorado.

Chambre des Avoués

La chambre des avoués près le tribunal civil de première instance de Lyon sera composée, pendant l'année judiciaire 1891-1892, de :

M. Micollot, président, Ruby, syndic; Mauvray, rapporteur; Bergson, trésorier; Damour et Peillon, membres; Sestier, secrétaire.

NOS THÉÂTRES

CELESTINS. — Le *Maître de Forges* — La comédie de Georges Ohnet a fait son apparition annuelle sur l'affiche du théâtre des Célestins. Le *Maître de Forges* est certainement une reprise souvent fructueuse, à condition que l'interprétation ne laisse rien à désirer. Ce n'était pas tout à fait le cas hier, et nous croyons que la direction ne sera pas assez ennemie d'elle-même pour ne pas prendre immédiatement des décisions peut-être sévères, mais nécessaires, afin de ne pas compromettre le succès de la saison.

Il y a des emplois qui ne sont pas à leur place; il est difficile de faire jouer un premier rôle de comédie par un insuffisant grand premier rôle de drame, de faire jouer constamment des comtesses de Cérano ou des marquises de Beaulieu par une duègne qui n'est excellente que dans les rôles comiques.

C'est surtout au théâtre qu'il faut que chaque emploi soit bien à sa place. M. Nersant peut être un passable Lagardère, qui peut se faire applaudir du public du dimanche, mais malgré toute sa longue expérience de la scène, il réussira difficilement à nous faire accepter un Philippe Derlay, comme il le comprend, un maître de forges pleurnichard, comte enfant.

M^{me} Billon est certainement très bien, physiquement, sous la perruque poudrée des

nobles douairières; mais, comme elle est bien mieux dans un rôle comique, dans lequel elle peut donner libre carrière à sa fantaisie !

Dans Moulinet, il ne faudrait pas friser par trop la charge. M. Durand est certes un bon comique, mais il n'est pas un grand premier comique, et Moulinet ne peut être bien joué que par un artiste de cet emploi; constatons cependant que M. Durand a été assez applaudi.

M. Leclair, un débutant, jouait le duc de Bligny. Ce duc ne révolutionnera pas les salons du faubourg Saint-Germain, pas même ceux de son beau-père Moulinet. A quoi sert d'être duc, surtout un duc de théâtre, si l'on peut vous confondre avec des vulgaires invités ?

Deux autres débutants à signaler : M^{me} Ruth, jeune première, qui nous a représenté une Claire de Beaulieu un peu tragique, mais intéressante, que nous pourrions mieux juger dans une autre comédie et M^{me} Schnell, qui nous paraît appelée à remplacer M^{me} Vélizia.

Malgré l'inexpérience de cette jeune artiste, et sa diction très calme, très posée, le public, sans y gagner beaucoup, ne perdra pas cependant au change.

M^{me} Jane Bergeot a été gentille, dans Suzanne, et M^{me} Berthe Dick, dans la baronne de Préfont, n'a ni diminué, ni augmenté la bonne impression qu'elle a produite dans ses précédents débuts.

Les autres rôles étaient tenus par MM. Paul-Jorge, Derouille, Demanne, Collard, Villac et M^{me} Andrelli.

Pour conclure interprétation modeste, contre laquelle il faut absolument réagir.

La Grève des Verriers

Nous recevons de la chambre syndicale des ouvriers verriers la communication suivante :

Craignant de n'avoir pas été compris suffisamment dans nos déclarations, nous réitérons notre désir de mettre un terme à cette grève. Nous avons recherché toutes les ententes, nous les avons écartées, nous ne pouvons que nous ne voulons pas accepter la responsabilité.

Qui, nous croyons avec tout le monde à la reprise du travail, lorsque les patrons avaient accepté devant la commission des conseillers prud'hommes de reprendre le personnel qu'ils occupaient et sans arrière-pensée concernant les personnes en cause pendant la grève, et de là notre satisfaction quand nous nous sommes sentis dans nos usages respectifs, où les patrons déclarent vouloir que chacun de nous vienne s'embaucher individuellement et qu'ils choisissent.

Nous avons refusé, et avec raison, de tomber dans ce piège. En agissant ainsi, les patrons ont voulu qu'ils soient traités en grévistes. Cependant, il est dit dans l'article 1^{er} du règlement accepté par eux, qu'ils s'engagent à oublier tout et à accepter les conseils des prud'hommes. Nous rappelons à nos patrons que nos dispositions sont ce qu'il y a de plus bon.

Travailleurs lyonnais, telle est notre situation que vous avez cru changer en lisant les journaux reproduisant les réflexions de nos patrons. Nous sommes prêts à réintégrer les fours, mais dans des conditions avouables, et nous en appelons à la loyauté de nos patrons, nous en appelons au verdict du public. Travailleurs qui nous avez soutenu de votre obole, devons-nous abandonner la lutte et vivre 200 victimes à la rançon patronale ? Votre réponse sera la négative; toute nous avons lutté pour le droit, nous nous retirons ensemble. L'esprit aidant, nous continuerons la lutte jusqu'à ce que les usines nous soient ouvertes à tous, réitérant notre devise : tous pour un, un pour tous.

L'avenir d'Oullins informe ses membres honoraires que dimanche prochain 20 courant il exécutera une marche militaire sur Soucieu-Jarez, où il donnera sur une des principales places de cette commune une fête de gymnastique suivie d'un grand banquet; ceux de ces messieurs qui désirent y assister, sont priés de se faire inscrire jeudi soir, dernier délai, au siège de la Société.

Casino des Arts. — Les chefs-d'œuvre des maîtres illustres de la statuaire continuent à défilier au Casino des Arts. Nos musées français, aussi bien que les musées étrangers ont fourni le meilleur des sujets des artistes de l'Ateneo Plastico, de Rome, les Hoffmanns, il y a eu les jolies statues de Rodin, de Boudou, et instantanément, sous les feux blancs de l'électricité, développent leurs formes, radissent leurs membres et deviennent des marbres vivants.

Les Auréolins sont les créateurs des jeux laïcs et accablent dans leurs exercices les voltes, les sauts, les déplacements, les débâchements, les rétablissements.

Très intéressante aussi la partie artistique avec la succulente gommeuse fin de siècle Céline Dumont; les joyeux duettistes Laforgue-Milly; Récès, Henry, etc.

Scala-Bouffes. — Endiables, ensorcelants, ces joyeux petits Dante, la plus bizarre des attractions modernes. Ils sont petits, petits, mais comme ils marchent crânement, lançant à plein gosier les dernières créations des maîtres fin de siècle.

Puis contraste frappant dans cette troupe si variée de la Scala, voici les athlètes gymniques de l'Hippodrome; les Manetti, les plus forts gymnastes modernes et toute la partie comique, dont les mœurs modernes sont les Lagrèze, Darras, Turbat, Henriot, etc.

A l'entrée : le Tigre du Bengale. Demain jeudi, M^{me} Canon, de l'Eldorado.

Chambre des Avoués

La chambre des avoués près le tribunal civil de première instance de Lyon sera composée, pendant l'année judiciaire 1891-1892, de :

M. Micollot, président, Ruby, syndic; Mauvray, rapporteur; Bergson, trésorier; Damour et Peillon, membres; Sestier, secrétaire.

NOS THÉÂTRES

CELESTINS. — Le Maître de Forges — La comédie de Georges Ohnet a fait son apparition annuelle sur l'affiche du théâtre des Célestins. Le Maître de Forges est certainement une reprise souvent fructueuse, à condition que l'interprétation ne laisse rien à désirer. Ce n'était pas tout à fait le cas hier, et nous croyons que la direction ne sera pas assez ennemie d'elle-même pour ne pas prendre immédiatement des décisions peut-être sévères, mais nécessaires, afin de ne pas compromettre le succès de la saison.

Il y a des emplois qui ne sont pas à leur place; il est difficile de faire jouer un premier rôle de comédie par un insuffisant grand premier rôle de drame, de faire jouer constamment des comtesses de Cérano ou des marquises de Beaulieu par une duègne qui n'est excellente que dans les rôles comiques.

C'est surtout au théâtre qu'il faut que chaque emploi soit bien à sa place. M. Nersant peut être un passable Lagardère, qui peut se faire applaudir du public du dimanche, mais malgré toute sa longue expérience de la scène, il réussira difficilement à nous faire accepter un Philippe Derlay, comme il le comprend, un maître de forges pleurnichard, comte enfant.

M^{me} Billon est certainement très bien, physiquement, sous la perruque poudrée des

nobles douairières; mais, comme elle est bien mieux dans un rôle comique, dans lequel elle peut donner libre carrière à sa fantaisie !

Dans Moulinet, il ne faudrait pas friser par trop la charge. M. Durand est certes un bon comique, mais il n'est pas un grand premier comique, et Moulinet ne peut être bien joué que par un artiste de cet emploi; constatons cependant que M. Durand a été assez applaudi.

M. Leclair, un débutant, jouait le duc de Bligny. Ce duc ne révolutionnera pas les salons du faubourg Saint-Germain, pas même ceux de son beau-père Moulinet. A quoi sert d'être duc, surtout un duc de théâtre, si l'on peut vous confondre avec des vulgaires invités ?

Deux autres débutants à signaler : M^{me} Ruth, jeune première, qui nous a représenté une Claire de Beaulieu un peu tragique, mais intéressante, que nous pourrions mieux juger dans une autre comédie et M^{me} Schnell, qui nous paraît appelée à remplacer M^{me} Vélizia.

Malgré l'inexpérience de cette jeune artiste, et sa diction très calme, très posée, le public, sans y gagnant beaucoup, ne perdra pas cependant au change.

M^{me} Jane Bergeot a été gentille, dans Suzanne, et M^{me} Berthe Dick, dans la baronne de Préfont, n'a ni diminué, ni augmenté la bonne impression qu'elle a produite dans ses précédents débuts.

Les autres rôles étaient tenus par MM. Paul-Jorge, Derouille, Dem

INUMATIONS

Premier arrondissement. — Epoque Lespi-
nasse, née Paire, couturière, 43 ans, rue Mottet-
de Gérold, 14, f. 9 h. m. — Simonet Marguerite,
5 ans 1/2, église St-Polycarpe, f. 11 h. m. — Taron
Jean, soldat, 23 ans, hôpital Villenaz, f. 3 h. s.

Deuxième arrondissement. — Fougereux Paul,
maçon, 66 ans, Morgue, f. 6 h. m. — Veuve Lé-
ras, née Chabert, 81 ans, quai Perrache, 38, f. 8
h. m. — Kieffer Jacques, s. p., 73 ans, Charité,
f. 10 h. m. — Janin Marie, 15 ans, rue des Rou-
pards-d'Ainay, 43, f. 4 h. s. — Pellet François,
menuisier, 31 ans, Hôtel-Dieu, f. midi. — Epoque
Besson, née Fournier, s. p., 42 ans, Hôtel-Dieu,
f. 2 h. s. — Crozet Jean, s. p., 40 ans, rue Port-
du-Temple, 7, f. midi. — Cavalli Alfred, 3 ans,
Charité, f. 3 h. s.

Troisième arrondissement. — Baconnier Jean,
rentier, 66 ans, place Raspail, f. 10 h. m. —
Morel Benoit, jardinier, 75 ans, rue de Greno-
ble, 37, f. midi. — Sandrin Ferdinand, 13 jours,
rue des Asperges, 107, f. 7 h. m. — Devieux Pierre, pu-
propriétaire, 73 ans, rue Duguesclin, 29, f. 3 h. s.

Quatrième arrondissement. — Néant.

Cinquième arrondissement. — Ricœur Claude,
sculpteur, 55 ans, quai Fulchiron, 5, f. 8 h. m. —
Guilany Louis, jardinier, 21 ans, Antiquaille, f.
10 h. m. — Rey Mathilde, 15 jours, chemin de
Tourville, 2, f. 4 h. s. — Badolet Claude, 12
jours, rue St-Georges, 32, f. 2 h. s.

Sixième arrondissement. — Bourge Pierre,
épicière, 48 ans, cours Vitton, 28, f. 8 h. m. —
Père Guillaume, rentier, 71 ans, rue Montber-
nard, 47, f. 2 h. s. — Caffier Pierre, corroyeur,
56 ans, rue Masséna, 64, f. 4 h. s. — Mosnier
Michel, peintre, 35 ans, rue Bossuet, 102, f. midi.
— Eyraud Emmanuel, employé, 47 ans, limite
cours Vitton, f. 3 h. s.

Du 15 Septembre 1891

FONDS D'ÉTAT

3 % Français	96 35	Crédit Lyonnais	813 75
4 % 1883	96 60	Mobilier Espagnol	131 25
Amortissable	105 50	B. Pays Hongrois	...
4 1/2 1883	105 50	Banq. Esc. Paris	561 87
Italie 5 0/0	...	Banque Ottomane	441 25
Espagne 4 0/0	...	Banque P. Autric.	...
Russie 4 0/0 76	...	Société Lyonnaise	...
Russie 5 0/0 62	...	Paris-Lyon-Médit.	...
4 0/0 67	...	Andalous	...
4 0/0 75	...	Chemins Autrich.	...
4 0/0 80	...	Cadix-Portugal	...
4 0/0 89	...	Société Lyonnaise	...
D. C. Oum. S. D.	17 80	Nord d'Espagne	...
Dette égypt. un.	491	Portugais	286 25
— Obligat. priv.	468	Saragossa	286 25
Portugais 3 0/0	37 60	Canal de Suez	286 25
— 4 1/2 0/0 1889	282	Paris fondat.	...
Crédit foncier	...	Canal interoc.	...
Crédit mobilier	...	Société f. Lyon.	...

OBLIGATIONS

Ville de Lyon	100 25	Lyon-Fourvière	...
Paris 1865	...	Quai-Lyonnais	...
— 1865	...	S. f. f. f. f. f.	...
— 1869	110	Andalous 3 0/0	...
— 1871	...	Autriche-Hongr.	...
— 1875	...	Beira-Alta 3 0/0	...
— 1876	...	Cadix-Portugal	...
— 1880	...	Lombard autric.	...
V. de Marseille	77	— pour	321
Fonc. 1877 3 0/0	395	Nord d'Espagne	192
Fonc. 1879 3 0/0	475	— 4 0/0	...
Fonc. 1883 3 0/0	480	Gaz de Lyon	1225
Fonc. 1889 3 0/0	473	Forces de l'Armée	...
Fonc. 1893 3 0/0	479	Croissant	1690
Brésiliens 4 0/0	...	Mines de la Loire	178
Bombes S. f. f. f.	...	Montmartre	900
— nouv.	...	Saint-Etienne	305
Paris-Lyon-Méd.	447 50	Croix-Rouge	...
— 1865	445	— 0/0	448 75

Du 15 Septembre 1891

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

AU	COURS DE CLOTURE	HAUSSE	BAISSE
COMPTANT	HIER	AJOURD.	
3 0/0 Français	96 50	96 40	10
3 0/0 amort. ex.	97	97	10
4 1/2 1883	105 85	105 75	10
3 0/0 nouveau	94 65	94 50	15

TELEGRAPHIE PRIVÉE

CLOTURE	VALEURS	PREMIER	DERNIER
D'HIER		COURS	COURS
		d'aujourd'hui	d'aujourd'hui
96 50	3 0/0 Français	96 35	96 30
94 62 1/2	3 0/0 nouveau	94 50	94 41 1/2
105 80	4 1/2 Fr. (1883)	105 90	105 85
90 50	5 0/0 Italien	90 35	90 35
72 20	4 0/0 Espagn. ext.	72 10	72 05
90 40	Hongrois 4 0/0	90 35	90
37 20	Portugais	37 50	38 05

105 80	Russie 4 0/0 80	105 80	105 80
90 50	— 5 0/0	90 50	90 50
72 20	— 4 0/0	72 20	72 20
90 40	— 3 0/0	90 40	90 40
37 20	— 2 0/0	37 20	37 20
105 80	— 1 0/0	105 80	105 80
90 50	— 0/0	90 50	90 50
72 20	— 0/0	72 20	72 20
90 40	— 0/0	90 40	90 40
37 20	— 0/0	37 20	37 20

105 80 4 1/2 Fr. (1883) 105 90 105 85
90 50 5 0/0 Italien 90 35 90 35
72 20 4 0/0 Espagn. ext. 72 10 72 05
90 40 Hongrois 4 0/0 90 35 90
37 20 Portugais 37 50 38 05
105 80 Russie 4 0/0 80 105 80
90 50 — 5 0/0 90 50 90 50
72 20 — 4 0/0 72 20 72 20
90 40 — 3 0/0 90 40 90 40
37 20 — 2 0/0 37 20 37 20
105 80 — 1 0/0 105 80 105 80
90 50 — 0/0 90 50 90 50
72 20 — 0/0 72 20 72 20
90 40 — 0/0 90 40 90 40
37 20 — 0/0 37 20 37 20

Du 15 Septembre

8 0/0 français	96 50	Douanes	441 25
— d/25	...	Rio Tinto	567 10
— d/50	...	Tharsis	153 12
Italian	90 35	Alpines	186 25
Extérieure	72 25	De Beers	383 75
Hongrois	90 35	Tabacs	341 25
Russie 1880	98 25	Panama	...
— consolidé	98	Chèques Lond	31 1/2
Orient	70 81	— à vue	...
Portugais	38 06	— s/ber	...
Turc	48 25	Pétersb.	...
Egypte unifiée	94 25	Vienne	...
— privilégiée	463 75	Amst.	...
Banque Ottom.	566 10 3/4	0/0 franc	94 42

COURS DES VALEURS EN BANQUE

Du 15 Septembre 1891

ACTIONS	OBLIGATIONS
Trifail	N. E. Hongrois
Alpines	Furstemberg
Tharsis	Pottendorf
Lanthe	Lots Turcs
—	—

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Du 15 Septembre 1891

Vœux. — Amenés, 411; vendus, 394; poids
moyen, 79; 1^{re} qualité, 170; 2^e qualité, 160;
3^e qualité, 150. — Prix extrêmes, de 120 à 300.

MARCHÉ AUX BESTIAUX

A LYON-VAISSE. — 15 Septembre 1891

Bœufs. — Amenés, 750; vendus, 676; renvoi,
80. — Prix payés de 140 à 160 fr. les 100 kilos,
droits d'octroi non compris.

Chapeaux et Capotes, bonnets et
coiffures, deuil, etc., Parures p^{re} Soirées,
en fantaisies en tous genres, Broderies
et Tapisseries. — Prix réduits.

Rue de la République, 91, au fond de la
cour, à gauche, au 4^e.

VERMOREL

Constructeur
VILLEFRANCHE
(Rhône)

PRESOIRS

Perfectionnés
GARANTIS

Transformations et Réparations
des Pressoirs

VIS & FERRURES — POMPES A VIN

Envoi franco du Catalogue illustré

Le Rédacteur-Gérant :
NICOLA G. MENTELLE

Imp. WALTHER et Co, rue Belle-Croix, 14. — Lyon

VENTE JUDICIAIRE

Le Mercredi seize Septembre
mil huit cent quatre-vingt-
onze, à midi, rue Saint-
Victorien, 10.

Il sera vendu : Mobilier à
Commode, Table, Chaises,
Fournure, Lit, Vaisselle,
etc., etc.
Le tout saisi.

D^r DUCHARNE

3, Cours de la Liberté, 3
Maladies de la peau, des voies
urinaires et contagieuses. —
Electricité.

Traitement spécial des Ulcères.
Cabinet : de 9 à 11 h. et de
1 h. 1/2 à 4 h.

ORDRES DE BOURSE

AU COMPTANT ET A TERME — (LYON ET PARIS)
A. MAZERAUD, rue Ferrandière, 30

Paieement de Coupons échus ou non échus.
Souscriptions sans frais à toutes les Emissions

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

VICTOR DUPRÉ

69, Rue Tronchet, LYON

Fabrique d'Abat-Jour. — Pose de Cordes
Fourniture de Lames et Bâtons

Réparations à Prix réduits

GRAND DÉPÔT DE STORES

Ordinaires et Fantaisie

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de bon marché

ROB DÉPURATIF SANS RIVAL

AU DAPHNÉ MEZEREUM

Seul végétal succédant du Mercure, l'anti-syphilitique le
plus puissant et le dépuratif du sang le plus énergique
par son action éminemment anti-syphilitique et dépurative.
Il guérit toutes les maladies contagieuses et de la peau
les plus rebelles et les plus invétérées et où le mercure
a été impuissant. — Prix 10 et 5 francs. — Pharmacie
BARRAJA, 115, cours Lafayette, Lyon.

Un million de racines de
notre qualité à la vente.
Marius France et d'Italie.
S'ad. à M. BERGER FILS, à
Vourc-St-Ardoul (Ardèche)

PIANO & ORGUES

La maison RODES, passage
de l'Argue, 80, vend des pianos
depuis 10 fr. par mois.
Location depuis 7 fr. par
mois. Vente au comptant à
prix réduits des pianos de tous
facteurs.

ALCOOL DE MENTHE

DES ALPES
Seul véritable antidote épi-
démique fabriqué avec des
appareils perfectionnés par
J. DELEZAIVE, distillateur.
Se trouve dans toutes les
épiceries.

SALISPARILLE QUET

Sous forme d'un SIROP agréable
LE MEILLEUR DÉPURATIF
Du sang et des humeurs
S'emploie en toute saison et
surtout au printemps
S'adresser Pharmacie Quet,
5, rue de la Préfecture, Lyon.
On fait des envois

Nouvel Avertisseur à Ressort

& A DÉTONATIONS
CONTRE LES EFFRACTIONS
SE PLACE FACILEMENT SOI-MÊME ET PARTOUT
Système Français breveté S. G. D. G.

On charge cet avertisseur par la partie supérieure du
tube laquelle se dévisse; on peut charger la cartouche
de matériel à en faire une arme défensive et l'on veut.
La cartouche employée pour le chargement se trouve
couramment dans le commerce, n° 28 Gevelot.

Prix de l'Avvertisseur nickelé, muni de 6 cartouches :
7 fr. 50 franco poste

PETITS DOCKS DU COMMERCE

LYON — 12, rue Confort — LYON

Pour paraître le 1^{er} Octobre prochain

GRAND ANNUAIRE DE L'ISÈRE

Administratif, Commercial, Industriel, Agricole

ÉDITION DE 1892

Cet Annuaire comprendra : les noms, professions et adresses de tous les habitants
du département de l'Isère, classés par arrondissements, cantons, communes et par
ordre alphabétique.

Pour Grenoble seul, il y aura deux listes : l'une comprendra les professions, l'autre
les noms des habitants.

Ces deux listes seront également par ordre alphabétique.

L'EXEMPLAIRE, pour les Souscripteurs : 3 fr. 50

LES GENRES DE PUBLICITÉ ADOPTÉS SONT :

1^{re} Annonces aux professions dans le corps de
l'Annuaire. Sur une colonne seulement :
0 fr. 50 la Ligne

2^{de} Annonces dans la Revue Commerciale à la
page..... 25 fr. | La demi-page..... 14 fr.
Le quart de page..... 8 fr.

Pour toute publicité et souscription, s'adresser à l'Agence FOURNIER, 14, rue
Confort, à Lyon, et à ses succursales de Grenoble, Mâcon, Saint-
Etienne et Dijon.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du
16 Septembre (28)

Pilleur d'Epaves

PAR
PIERRE MAEL

PREMIÈRE PARTIE

Yan baissa la tête, comprenant la jus-
tesse de ces observations. Quelque chose
s'agitait dans son esprit.

A peine le curé eut-il disparu que la
foule reprit le branle.

Seulement, cette fois, les têtes s'étaient
échauffées.

On avait vidé quelques pintes, histoire
de se rafraîchir. Le vin et l'eau-de-vie
opéraient sur les cerveaux en fusion.

Les deux gendarmes étaient incapables
d'opposer la moindre résistance.

— Le vent vient de reter ! risqua un
des tortionnaires.

Il poussa à la grève ! dit un autre.

Un gros rire, un rire féroce circula.
D'inavouables ressentiments luisaient
dans les regards fauves.

Mais soudain quelqu'un parut. Une
forme élégante et pure traversa les rangs
des pilliers : une voix harmonieuse vi-
bra, imposant le silence à la cohue.

— Ah ! monsieur Kerzale, dit Ma-
rianna émue, ce n'est pas bien ce que
vous avez fait là.

L'équateur, directement interpellé,
combait le front, subissant avec tout le
monde l'ascendant de la noble fille.

Peut-être au fond de ce vieux cœur de
roche un autre sentiment venait-il à l'aider
au remords.

La fille de Tina Kaddoc'h appela Yan
d'un signe.

Le jeune homme, honteux lui-même,
obéit à l'appel.

— Je n'ai rien fait, Marianna, dit-il à
voix basse.

— Je le sais, fit-elle avec un sourire.

Et, lui désignant les gendarmes :

— Vous êtes fort, Yan. Relevez ces
deux hommes. Nous allons les recon-
duire à Plogoff ensemble.

Il eut un frisson de dégoût et de colère.

Lui, lui, Yan, traqué, poursuivi par la
gendarmérie, relever ces deux ivrognes
et les rendre à leurs camarades !

Mais les yeux de Marianna comman-
daient en suppliant. Il se pencha. De
chaque main il prit le bras d'un des
brasse-carré, et d'une seule secousse les
remisit sur leurs pieds.

Une exclamation courut dans la foule.

Yan, le front blanc, les dents serrées,
mâcha avec peine ces mots :

— De quoi ? de quoi ? Y a-t-il quel-
qu'un qui remille me faire la leçon ?

Ils sont braves et têtus, les Capistes.

Mais, là, la circonstance était unique.

N'étaient-ce pas leur fils et leur fille d'ad-
option qui sauvaient les gendarmes ?

N'étaient-ce pas les enfants du nau-
frage qui avaient droit à toute leur affec-
tion ?

Tous se turent. Yan et Marianna pas-
sèrent, soutenant les infortunés soldats,
qu'ils déposèrent sur le talus d'un fossé

à cent mètres de Plogoff. Yan ne voulut
pas aller plus loin. Il ne croyait pas à la
reconnaissance des compagnons de Meyer
et de Jarnithin.

Pendant ce temps, la foule s'échauffait.

Arch'han, qui était venu voir, s'en al-
lait, s'appuyant un peu sur l'épaule de
Gaid.

— Ah ! pleurait celle-ci, il n'aurait
pas fait cela sans elle. Elle l'a ensorcelé,
bien sûr.

Et le vieillard répondit :

— Que veux-tu, ma fille, il n'est pas
du Can, notre Yan. On ne fait pas men-
tir son sang.

XIII

Marianna était repartie pour Quim-
per ; Yan était retombé dans sa sombre
mélancolie.

Tant que la jeune fille avait séjourné
à Lescoff, le jeune homme dont elle éci-
rait l'âme de son regard aimé, heureux
et fier d'être admis près d'elle, de la voir,
de lui parler, d'entendre résonner à son
oreille le son harmonieux de sa voix
douce et consolatrice, se trouvait grandi,
transfiguré. Il lui semblait qu'elle avait
infusé un sang nouveau dans ses veines,
qu'un autre lui-même s'était incarné
dans son être ; il oubliait son avilisse-
ment, son humble état, sa pauvreté, ne
songeant qu'à la joie de vivre, d'aimer
et d'être aimé. Car il sentait bien qu'elle
l'aimait sans le lui dire.

A près, sans qu'elle l'eût partie, il retombait
à l'arrière-pensée sous ses pieds d'argile, et il se
retrouvait brisé, anéanti par l'affreuse réa-
lité, honteux et rougissant de sa condi-
tion misérable, de son indigence, de son

manque absolu d'éducation et de savoir,
autant de barrières infranchissables qui,
moralement, le séparaient d'elle.

Dans leurs rares entrevues, la jeune
fille, tout en le questionnant sur son ori-
gine, s'était efforcée d'aider à ses re-
cherches ; elle avait essayé de planter
quelques jalons dans sa mémoire obscu-
re ; de réveiller les souvenirs de sa
première enfance. Mais Yan, malgré ce
secours, n'avait encore rien trouvé. Il
avait eu beau tâtonner dans cette nuit
profonde, se rem